

Clio. Femmes, Genre, Histoire

24 | 2006 Variations

La politique, « cet élément dans lequel j'aurais voulu vivre » : l'exclusion des femmes est-elle inhérente au républicanisme de la Troisième République ?

Charles Sowerwine



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/clio/4282

DOI: 10.4000/clio.4282 ISSN: 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2006

Pagination: 171-194 ISBN: 2-85816-867-9 ISSN: 1252-7017

Référence électronique

Charles Sowerwine, « La politique, « cet élément dans lequel j'aurais voulu vivre » : l'exclusion des femmes est-elle inhérente au républicanisme de la Troisième République ? », Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 24 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/clio/4282 ; DOI : 10.4000/clio.4282

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

1

La politique, « cet élément dans lequel j'aurais voulu vivre » : l'exclusion des femmes est-elle inhérente au républicanisme de la Troisième République ?¹

Charles Sowerwine

Pourquoi ne me dites vous pas un mot de politique, sachant l'immense attraction qu'a pour mon esprit cette fascinante préoccupation, cet élément dans lequel j'aurais voulu vivre exclusivement? N'est-ce pas cette noble passion qui a attaché ma pensée à votre personnalité, mon admiration à vos actes, mes regards à votre personne et mon cœur à vos grandes et innombrables perfections?²

Vers la fin des années 1980, quatre chercheuses ont accompli une révolution dans l'interprétation de la question du suffrage féminin : les Américaines Joan Landes et Carole Pateman; les Françaises Christine Fauré et Geneviève Fraisse. Dans le contexte commémoratif du bicentenaire de la Révolution française et en partie dans le prolongement des idées développées par Michel Foucault, elles ont posé la question de l'origine de l'exclusion des femmes du contrat social de Rousseau et du suffrage lors de la Révolution. Dans la version la plus radicale, Carole Pateman a soutenu que seule la création de la sphère privée a rendu possible la création de la sphère publique, cette dernière étant foncièrement masculine par sa nature même. Le « contrat sexuel » (jeu de mot sur le Contrat social de Rousseau) est l'entente entre la « fraternité » ou la fratrie de ceux qui deviendront « citoyens », soit les hommes chefs de famille. En effet, il fallait trouver une justification suffisante si l'on voulait assumer les pouvoirs du roi. Cette justification, c'était le fait d'être chef de famille, car ainsi une position analogue à celle du roi était obtenue : lui était le père de son peuple, le chef de famille serait père de son foyer et de ce fait roitelet dans son domaine. Ainsi le patriarcat fut remplacé par la fraternité3.

- Dans la devise révolutionnaire, souligne Carole Pateman, « fraternité » est à prendre au sens littéral de bande de frères. Passant au plan psychanalytique, elle montre que les théories et les articulations de l'idéal monarchiste procédaient d'un socle patriarcal : le roi était le père de son peuple. Or, si on se dispensait du père et, en conséquence, si on ordonnait sa mort, on se rendait coupable de parricide. Donc, pour imaginer, pour penser un régime sans roi, l'idée d'une bande de frères s'est imposée, tous rois de leurs propres ménages, ce qui justifiait leur prétention à remplacer le roi. Il fallait donc la femme au foyer pour justifier l'homme à l'assemblée, la femme domestique pour justifier l'homme public, la femme à protéger pour justifier l'homme parricide.
- L'idée de Carole Pateman résout d'un trait un des problèmes fondamentaux de l'histoire occidentale et surtout de l'histoire française: pourquoi l'exclusion des femmes a-t-elle perduré jusqu'en 1944? S'il s'agissait simplement d'un oubli ou d'un vulgaire préjugé irrationnel, n'aurait-on pas agi plus vite? Les ouvriers hommes ont pu accéder au suffrage en 1848, presqu'un siècle avant les femmes, même les femmes riches, alors que les femmes nobles avaient souvent le droit de participer aux diverses assemblées d'Ancien Régime. Ne faut-il pas penser que l'exclusion de la femme a été nécessaire pour pouvoir imaginer et construire la République ? C'est la thèse de Carole Pateman.
- Si l'argument de Carole Pateman est recevable, si l'exclusion des femmes est inhérente au projet républicain, au moins à ses origines, nous pouvons nous attendre à trouver une continuité du phénomène. En tout cas, l'argument doit nous permettre de comprendre pourquoi, comme je l'ai écrit dans un manuel d'histoire contemporaine, « [dans les débats qui amènent la constitution de 1875,] personne ne soulève la question du suffrage féminin, comme certains l'ont fait en 1848 »⁴. Dans l'historiographie, personne ne nie l'exclusion des femmes lors de la constitution de la Troisième République, voire le silence autour de cette question. Mais personne ne s'est demandé si ce silence suit une logique républicaine. Lorsque des historiens considèrent ce problème, ils semblent croire que l'exclusion des femmes est accidentelle, qu'elle résulte du besoin d'amener les élites à accepter la République ou du climat conservateur de la vie publique après la défaite de la Commune. Est-ce cependant un accident si la Troisième a été non seulement « la plus longue » mais aussi la plus masculine des républiques?⁵
- Pour répondre à cette question, je présenterai dans un premier temps une petite enquête sur les revendications de suffrage féminin dans les années 1870, en considérant surtout l'échec de la campagne suffragiste de 1872 menée par Léon Richer et Maria Deraismes. Ensuite, je démontrerai la persistance du modèle familial chez les républicains, modèle dérivé de Rousseau, qui servait de base aux révolutionnaires et qui les fit cantonner la femme dans la sphère domestique. Je soulèverai dans un troisième temps la question de l'illégitimité présumée de la participation féminine par une analyse de l'idée des égéries. Enfin, je reviendrai sur la liaison entre Léonie Léon et Gambetta telle que leurs lettres nous la révèlent, pour démontrer qu'il s'agissait non pas d'une influence occulte, mais à la fois d'un partenariat politique et d'une relation limitée par l'ordre sexuel.
- Il n'est pas inutile de rappeler que le concept de sphères privée et publique est construit en relation à la citoyenneté et la famille, il ne se réduit pas à la présence physique dans la maison ni à l'exécution des travaux domestiques. En effet, nous entendons « sphère publique » dans le sens du livre de Jürgen Habermas, dont la traduction française emploie le terme « publicité » aussi bien que « sphère publique »⁶. Des études récentes prétendent réviser l'argument, dont nous venons d'esquisser les grandes lignes, en mettant en relief que les femmes bourgeoises n'étaient pas cantonnées chez elle au XIX^e siècle : elles ont pu

publier des livres, faire des études, voire engager des activités à l'extérieur du domicile, telle la charité⁷. Mais cela ne remet pas en cause notre argumentation, car la sphère publique, l'action civique, celle du citoyen, leur était fermée; sur le plan moral, leur domaine demeurait celui de la vie affective et familiale.

L'échec de la campagne suffragiste de Léon Richer et Maria Deraismes

- «[Dans les débats qui amènent la Constitution de 1875,] personne ne soulève la question du suffrage féminin ». Néanmoins, le silence n'est pas total. En 1871, Léon Richer et Maria Deraismes ont reconstitué l'Association des droits des femmes et son journal, également appelé Le Droit des femmes, une terminologie qui semblait dangereuse, alors que Paris était encore sous l'occupation, sans parler du régime de droit martial suivant la Commune. Avant la fin de 1871, le journal paraît sous le nom plus modéré de L'Avenir des femmes et au bout de quelques mois, le groupe aussi prend cette appellation⁸. Néanmoins, il organise en juin 1872 un banquet de 150 personnalités soutenant l'émancipation de la femme⁹. Les convives y écoutèrent un nombre impressionnant de discours, dont celui de Victor Schoelcher, qui avait signé le décret de 1848 abolissant l'esclavage. Mais l'émotion la plus vive fut provoquée par la lecture d'une lettre de Victor Hugo: « La femme ne possède pas, elle n'este pas en justice, elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent, il faut qu'il cesse »¹⁰.
- Léon Richer croyait réinstaller la question du suffrage féminin au cœur des débats publics. Il n'en fut rien. À la suite du banquet, le ministre de l'Intérieur interdit les réunions du groupe et à Richer un projet de congrès féministe pour 1873. En 1875 le groupe L'Avenir des femmes lui-même était interdit, avec la plupart des groupements républicains¹¹. En outre, mis à part l'échec de la campagne, la réponse au banquet fut une hostilité unanime. Le Figaro, bien à droite à cette époque comme aujourd'hui, s'inquiétait de la revendication présumée de «[supprimer] l'autorité paternelle. [... qui] serait la dissolution de la famille » : « des deux époux il faut que l'un gouverne en maître absolu »¹²

- Nous nous attendons à une telle attitude chez les conservateurs. Mais si l'exclusion des femmes n'était pas inhérente au républicanisme, ne nous attendrions-nous pas à entendre des voix se soulever en faveur du suffrage féminin parmi les républicains rassemblés autour de Gambetta, les « républicains radicaux », ceux qui allaient construire la République (et finir sous l'étiquette « Opportunistes »)? En fait, chez ces républicains éclairés, le silence règne. Même Gambetta reste muet sur ce point, alors que - comme nous allons l'observer - il dépendait des conseils de deux femmes politiques averties.
- Dans les mois qui précédèrent le banquet, Richer invita Gambetta à devenir membre de l'Association des droits des femmes : Gambetta s'en excuse, prétextant qu'il n'avait pas les connaissances requises pour aborder « des problèmes si complexes [!] ». Et il ajouta deux phrases résumant le futur programme des républicains au pouvoir: le problème des droits des femmes se résoudra une fois la constitution républicaine et les droits des citoyens établis. Comment la question allait-elle se résoudre, dès lors que les femmes n'étaient pas citoyennes? « Nous atteindrons ce but, Monsieur [Gambetta n'oublie pas qu'il s'adresse à un homme, mais il prend ses distances], si nous maintenons fermement la constitution républicaine et si nous étendons l'éducation [et non pas les droits] à flots aux nouvelles générations. C'est pour cela que j'ai consenti à devenir membre de la Ligue de l'Enseignement »¹³. Le choix était clair : l'éducation oui, les droits non.
- Il est vrai que la situation politique était des plus délicates. Les républicains jouaient une partie très serrée, cherchant une accommodation avec Thiers et une fraction des élites

pour assurer l'avenir de la République. Ils ne voulaient pas s'aventurer sur des terrains difficiles qui n'apporteraient aucun bénéfice sur le plan électoral. Mais une fois au pouvoir, alors qu'ils disposaient de majorités fortes après 1881, ils ne se ravisèrent pas, bien au contraire. Cinq ans après le banquet, Léon Richer lui-même se range à leur avis : il publie La Femme libre, où il consacre un chapitre entier expliquant pourquoi les féministes doivent renoncer à gagner le suffrage féminin, en raison du danger clérical : « Parmi neuf millions de femmes [...], il n'y a que quelques milliers qui voteraient librement ; les autres accepteraient les conseils de leur confesseur »14. L'année suivante, dans le cadre de l'Exposition universelle de 1878, sous le régime républicain, Léon Richer et Maria Deraismes organisent enfin le congrès féministe dont ils avaient rêvé en 1872. Mais ils en écartent la question du suffrage des femmes. C'est ainsi qu'Hubertine Auclert se voyant refuser le droit de prendre la parole au congrès, s'en va en claquant la porte. Elle publie une brochure au titre fracassant - Le Droit politique des femmes, question qui n'est pas traitée au Congrès international des femmes¹⁵ -, s'inscrit chez les socialistes et participe au congrès de Marseille en 1879, donnant au socialisme naissant une charte «immortelle» de l'émancipation féminine¹⁶.

On peut se demander si les républicains savaient encourager les femmes dans la voie laïque. Jules Ferry, dont le nom deviendra synonyme d'anticléricalisme, avait décidé pour des raisons politiques de faire bénir son mariage, mais sa fiancée, Eugénie Risler, s'y est refusée¹⁷. Dans leur correspondance, Ferry la traite comme l'aurait voulu Michelet, louant, par exemple, « ta grâce, ta gaieté d'enfant, tout ton art féminin de me rendre heureux »; elle lui donnait, écrit-il dans une autre lettre, « une si noble confiance, qui ranime la mienne quand elle se lasse »¹⁸.

La persistance du modèle familial chez les républicains

Le modèle social enraciné chez les républicains est bel et bien familial. De Michelet à Ferry, ils envisagent la famille comme la base de la société et l'homme comme le chef de famille¹⁹. Cette lecture confirme la thèse de Carole Pateman, qui observe dans le modèle familial la base de la fratrie (républicaine) remplaçant le patriarcat (monarchiste).

Eugène Pelletan, le père de Camille Pelletan (qui est l'archétype du républicain radical Troisième République), écrit en 1869 : « quant à la femme, sa place est au foyer : à elle la direction, l'administration de la maison, et surtout la création continuelle de ces jeunes âmes [...], pour en faire un jour des citoyens dignes de leur pays. Ainsi, pour définir le mariage, [...] je l'appellerai un gouvernement constitutionnel. Le mari ministre des Affaires étrangères, la femme ministre de l'intérieur, et toutes les questions du ménage décidées en conseil des ministres »²⁰. Judith Stone, la biographe de Pelletan, y voit un mécontentement grandissant devant la théorie libérale [économique] après 1850, et elle conclut que « la métaphore [de Pelletan père] indique que beaucoup de commentateurs sociaux du XIXe siècle ne se contentaient plus de la distinction radicale entre les sphères domestiques et publiques »²¹. Au contraire, cette métaphore n'indique point de « mécontentement » avec la séparation des sphères²².

La meilleure façon de lire la métaphore de Pelletan père, c'est de la placer dans son contexte, à côté des métaphores patriarcales des conservateurs. Ces derniers sont certes plus autoritaires, comme le montre l'affirmation déjà citée du *Figaro*: « des deux époux il faut que l'un gouverne en maître absolu »²³. Les républicains, tels Pelletan père, parlent un langage républicain: « gouvernement constitutionnel » ; « conseil des ministres », le langage de la fraternité²⁴. Nous devons accepter que les idées républicaines marquent sur beaucoup de plans une avancée sur les idées monarchistes, même pour les femmes, mais

que le langage qui leur a donné naissance, voire qui leur a permis la naissance, est celui de la fraternité et donc de l'exclusion de la femme de la sphère publique. La question n'est donc pas de savoir si Pelletan père serait un meilleur mari qu'Albert Wolff, auteur de l'article cité du *Figaro*. La question est de savoir si la base de la pensée républicaine reste entachée de l'idée de fraternité. Là, la réponse ne laisse planer le moindre doute : le langage de Pelletan, tout comme celui de Jules Michelet et de Victor Hugo, chez qui les républicains du XIX^e siècle puisent leurs discours, se base sur des métaphores fraternelles ²⁵. Les républicains de la Troisième République restent dans la voie tracée par leurs ancêtres de 1789, dont Pierre Rosanvallon note que, « malgré leur ardeur individualiste, les hommes de 1789 ne considèrent pas les femmes comme de 'vrais individus'. Celles-ci restent pour eux enfermées dans la sphère de l'activité domestique, extérieures à la société civile [...]. La femme reste incluse dans le système familial, qui l'absorbe tout entière. »²⁶

La femme reste pour les républicains la clef de voûte du ménage, mais c'est précisément parce qu'il faut la femme au ménage, à l'intérieur, que se justifie la place de l'homme à l'extérieur. Dans ses mémoires, Juliette Lambert Adam raconte que son mari, Edmond Adam, un des proches de Gambetta, lui a confié un jour qu'il manquait des femmes à la nouvelle génération de leaders républicains:

Mais sais-tu, Juliette, mon inquiétude? C'est que, dans la montée de mes jeunes amis, je ne vois pas de femmes qui les suivent: Gambetta, Challemel, Spuller, Ranc, et tant d'autres, n'ont pas de femmes. [...] Si les cafés entretiennent l'esprit d'opposition, quand la République sera fondée, je cherche en vain les foyers qui la conserveront.²⁷

Ainsi, le discours des rapports de sexe que l'on trouve chez Michelet, le discours de la fraternité républicaine, se retrouve chez les hommes politiques républicains de la Troisième République. Ce n'est point le langage de Bonald et de Maistre, le discours patriarcal et absolutiste des conservateurs, mais tout de même c'est le langage de l'exclusion, car il cantonne la femme au foyer pour permettre à l'homme de représenter le ménage à l'extérieur. C'est une exclusion douce, si douce que même une femme des plus politiques telle Juliette Adam ne semble pas la remarquer, mais c'est une exclusion radicale et fondamentale.

Juliette Adam avait bâti sa réputation par sa réponse vive à la misogynie de Proudhon²⁸. Mais elle ne semblait point remarquer l'idée fondamentale de son mari, que le rôle de la femme est de maintenir un foyer — un foyer républicain, bien sûr. Mais maintenir un foyer, aussi républicain qu'il soit, ne conduit pas à s'engager dans la vie politique, comme le fit Juliette elle-même en écrivant beaucoup, en tenant un salon très influent, en fondant une revue, en étant la correspondante recherchée de plusieurs hommes politiques de premier plan²⁹. Elle raconte ce que lui dit son mari dans un langage d'approbation implicite, n'y voyant pas la version républicaine de Michelet. Si, à partir des années 1890, des féministes s'opposèrent autant à la prison douce préconisée par Michelet, comme Juliette s'était opposée jeune à la prison dure de Proudhon, dans les années 1870 peu s'en inquiétaient. Il faut conclure que l'exclusion politique des femmes était si profondément intégrée au langage et à la pensée républicaine (fraternaliste) qu'elle n'était pratiquement pas visible.

19 Les femmes politiques, telle Juliette Adam, s'adaptaient aux exigences d'un monde politique masculin sans même remarquer qu'elles auraient pu, grâce à leurs capacités évidentes, prétendre à entrer et conquérir le monde politique pour lequel elles

manifestaient tant d'intérêt. Exclues de la sphère publique, elles y agissent par personne interposée, en tenant un salon et en devenant la partenaire politique d'un homme, ce que l'on finit par appeler une « égérie ». Juliette est ainsi une conseillère très active de Léon Gambetta, avec qui elle a maintenu, pendant dix ans, un lien politique profond (sans apparemment avoir de liaison sexuelle). Dans des lettres fréquentes, longues, et souvent profondément intellectuelles, Gambetta consulte Juliette sur tous les points de sa pensée politique et républicaine. Le jour de leur mariage, Edmond Adam avait présenté Gambetta à Juliette. Gambetta devient par la suite l'une des lumières du salon de Juliette, un salon des plus influents, auquel elle n'invite que des hommes: « Au fond, ma vraie nature, » écrit-elle par la suite, « eût été celle d'un apôtre prêchant la bonne parole et réconciliant les hommes entre eux »30. « Mon activité a besoin d'obliger », aurait-elle dit en présence des frères Goncourt. « Ça tient peut-être à ce que je suis Picarde, la femme de cette province est une femme qui porte les culottes, l'homme n'y est rien »31. Juliette est une féministe de la première heure et une personne d'une intelligence très réfléchie. L'idée de participer directement à la politique ne lui effleure pourtant pas l'esprit. Il faut conclure qu'elle n'est pas envisageable à l'époque. Certain(e)s rêvaient d'électrices, mais personne ne rêvait d'élues.

La représentation de l'égérie, une participation féminine illégitime

La participation des femmes à la politique était en effet impensable. Elle était même illégitime. La participation politique indirecte l'était d'autant plus que la participation directe lui était interdite. L'emploi du mot égérie au XIX° siècle signifie cette illégitimité. Le Robert définit une égérie comme une femme « conseillère, inspiratrice d'un homme politique, d'un artiste, d'un créateur »³², tandis que Marie-Thérèse Guichard, dont le livre Les égéries de la République a ramené le mot à l'usage public actuel, la réduit à une déesse à une nymphe « douce et aimable ». Pour elle, une égérie est une femme qui, « dans l'ombre et la coulisse », encourage, guide, et surtout influence un homme politique³³. Toutes ces définitions reflètent la connotation négative du mot, l'idée sous-entendue d'influence occulte. Le mot prolonge donc l'image de la maîtresse qui demande les faveurs du grand homme, image dérivée de la campagne des philosophes contre les femmes nobles³⁴.

Gambetta avait, si l'on peut dire, deux égéries : Juliette Adam et sa maîtresse, Léonie Léon. Par ironie, c'est Gambetta, ou du moins ses proches, qui évoquent le spectre d'égérie contre Juliette Adam après leur rupture en 1879. Elle rejetait sa politique d'entente avec l'Allemagne, voulant maintenir la politique de revanche, et développait un patriotisme autoritaire, avec Déroulède, dont elle devint l'alliée. Un article dans *Le Voltaire*, que l'on croît inspiré par Gambetta, tempêtait contre Juliette et *La Nouvelle revue*, qu'elle venait de fonder : « le rôle des égéries néfastes est terminé pour notre République, et puisse-t-il l'être ailleurs pour la paix des États et le bonheur du peuples ». L'article désignait Juliette Adam par son nom³⁵.

Mais c'est Léonie Léon qui fut surtout traitée d'égérie, et c'est Juliette qui utilisa cette arme contre elle. Comme souvent lors des événements que l'on explique mal (on pense à l'assassinat du président Kennedy), il y eut des soupçons, des bruits, des rumeurs lors de la mort inattendue et soudaine de Gambetta. Léonie aurait été poussée vers Gambetta par les services secrets allemands. Ainsi, elle serait venue entendre la plaidoirie de Gambetta lors du procès Baudin et l'aurait poursuivi quatre années durant. Mais par la suite sincèrement amoureuse de lui, elle aurait tenté de se suicider plutôt que de l'épouser, craignant qu'à l'annonce de leur mariage l'on ne se penche sur son passé et que Gambetta

apprenne la vérité. Gambetta aurait détourné l'arme et se serait ainsi tiré une balle dans le pied ; sa blessure mortelle serait donc un acte de galanterie et non pas de maladresse.

Cette version, sans fondement aucun, circulait dans les coulisses, alimentée par Juliette Adam, aux yeux de qui Léonie avait détourné Gambetta de ses véritables amis et de la mission sacrée de revanche. Dans ses mémoires, publiés en 1910, Juliette a ouvert la porte à de telles suppositions. Par la suite, elle a confié ses idées, renforcées par quelques documents assez suspects, à Léon Daudet, qui publia un roman en 1924 narrant cette version des événements: Gambetta et Léonie y paraissent sous leurs vrais noms; même leurs portraits figurent sur la couverture³⁶. L'histoire passe alors du sinistre au ridicule. En 1968, André Beauguitte, député-maire de Verdun devenu historien amateur, publie *Le Tiroir secret*, étude sur la liaison de Gambetta et de Léonie qui se veut tout à fait sérieuse³⁷. Elle est même préfacée par Jacques Chastenet, membre de l'Académie française (tout comme A. Beauguitte), historien éminent, auteur de l'histoire de la Troisième République qui a longtemps servi de référence et, de surcroît, auteur d'une biographie de Gambetta parue la même année que le livre d'André Beauguitte³⁸.

24 Cette préface devrait être une garantie de sérieux. Mais en l'occurrence, Jacques Chastenet semble avoir été quelque peu troublé. Après les éloges de rigueur de son collègue académicien, il avoue que « les affirmations d'André Beauguitte » ne sont que quelles « déductions » « déductions »³⁹. De s'agit-il? En fait, Beauguitte reprend tous les affabulations de Daudet, mais les présente cette fois comme des faits historiques, quoique sans référencer la moindre source. Hyrvoix, le père de l'enfant de Léonie, qui était effectivement le chef de la police privée de Napoléon III, aurait augmenté ses versements à Léonie en faisant d'elle une agente secrète et c'est ainsi qu'elle aurait assisté au procès Baudin. Après la chute de l'Empire, le besoin aurait forcé Léonie à devenir une agente allemande du fait de ses relations avec la comtesse Henckel de Donnersmarck. La comtesse, l'ancienne « Païva », était en effet l'épouse d'un cousin de Bismarck qui fréquentait la haute société parisienne, mais il n'existe aucune indication que Léonie était en relation avec elle. De ce fait, Léonie aurait poussé Gambetta vers l'abandon de la revanche (ici on reconnaît la main de Juliette Adam). Qui plus est, elle l'aurait empêché de se présenter à la présidence de la République, l'affaiblissant et causant ainsi l'échec de son « grand ministère » avant d'entraîner sa mort, tout comme dans le roman de Daudet.

Jacques Chastenet accepta néanmoins de préfacer ce livre, un tissu de calomnies dont il connaissait parfaitement la nature mensongère. Mais, soit par camaraderie masculine, soit par solidarité d'académicien, soit par solidarité du beau monde, il l'a préfacé en se contentant d'émettre quelques réserves : « il est peu probable qu'elle ait été en relation avec la comtesse Henckel de Donnersmarck, l'ancienne Païva, et qu'elle ait été subventionnée par elle » ; quant à la version que donne André Beauguitte de l'accident fatal, elle « est peu conforme aux témoignages les plus dignes de foi » 40. On observe ici la ténacité de l'idée d'égérie qui permet d'expliquer et l'échec politique de Gambetta et sa mort. André Beauguitte ne cache d'ailleurs pas sa pensée, résumant les accusations contre Léonie dans un chapitre qui a pour titre « L'Égérie ». Il conclut ainsi : « Une femme est une remarquable inspiratrice lorsqu'elle a le sens de la grandeur mais elle est un mauvais génie quand elle limite son horizon au cadre étroit de son égoïsme foncier » 41.

Léonie Léon et Gambetta : un partenariat politique

Considérons la liaison entre Léonie Léon et Gambetta telle que leurs lettres nous la révèlent. Le contraste avec la version romanesque des mauvaises langues est extrême :

nous y voyons un partenariat politique, non pas à égalité, mais d'un haut niveau des deux côtés. C'était là l'extrême limite de la participation féminine, même pour une femme qui aurait voulu agir dans la sphère politique, idée qu'elle évoque sans jamais la croire possible. Le partenariat était limité par l'ordre sexuel, car l'exclusion politique de la femme restait gravée dans les esprits, surtout les esprits républicains. Ainsi les mauvaises langues, tels Daudet et Juliette Adam, reflétaient une vérité culturelle profonde.

27 Léonie est une femme qui adore la politique et qui cherche un homme politique. Elle a poursuivi Gambetta quatre ans durant. Ne pouvant prendre un rôle actif dans le monde politique public, elle a choisi un homme dont les vues politiques coïncidaient avec les siennes pour y participer indirectement. La politique passionnait Léonie, la politique républicaine. Le rôle de l'égérie est normalement présenté en termes « d'influence ». Dans les lettres de Gambetta et Léonie, on cherche en vain « l'influence ». Ce qu'on trouve c'est un dialogue dans lequel chacun facilite les efforts de l'autre pour articuler sa pensée et formuler des stratégies.

Léonie vivait, respirait même la lutte politique qu'elle menait avec et par Gambetta. C'est ainsi qu'elle lui écrit en 1872, « Pourquoi ne me dites vous pas un mot de politique, [...] cet élément dans lequel j'aurais voulu vivre exclusivement? »⁴² Les lettres de Gambetta traduisent la nécessité pour lui d'avoir une bien-aimée qui suivait la politique avec la même passion que lui. Léonie lisait tous les journaux et lui signalait les articles importants. Elle lisait ses articles et les commentait avec une franchise parfois surprenante. En 1875, il lui écrit, « au retour de Versailles [où la Chambre siégeait toujours] j'aurai probablement grand besoin de causer avec toi. Ce que tu me révèles du papier Lavergne m'inquiète beaucoup »⁴³. Un ami de l'époque a appelé Léonie « une amie dévouée » à qui « Gambetta écrivait chaque jour ses impressions [...], même lorsqu'il allait la voir dans quelques instants »⁴⁴. Gambetta lui-même écrivait à Léonie :

Nous sommes faits pour vivre éternellement côte à côte puisqu'à distance nous sentons à la même heure les mêmes mouvements [politiques]⁴⁵. Tu es pour moi le conseiller [notons l'emploi du masculin] toujours clairvoyant et ferme; [...] l'inspiratrice de mes meilleures actions, le guide [encore au masculin] le plus sûr de mes actes⁴⁶.

Que Léonie adorait Gambetta ne fait pas de doute. Du 20 au 24 septembre 1872, Gambetta est à Chambéry. Le préfet ayant interdit le banquet où il devait parler, il reçut de la foule, en entrant en ville, un accueil que Léonie compare à celui d'Alexandre lors de son entrée à Babylone :

Comme ce prince, comme César, comme tous les grands hommes marqués au front par le destin pour personnifier en eux toute une époque, vous avez ce prestige qui fascine et de plus cette éloquence persuasive qui, en imposant la confiance, fait naître le dévouement⁴⁷.

- Gambetta continue son chemin vers Grenoble, où, le 26 septembre, il prononce son discours maintenant célèbre annonçant l'arrivée d'une « nouvelle couche sociale »⁴⁸.
- Avec l'adulation, néanmoins, Léonie offrait souvent des suggestions tactiques précises. Le 8 mars 1876, suite aux élections marquées par un triomphe républicain, Léonie félicite Gambetta, dans une lettre qui combine comme toujours chez eux la passion et la politique, et ajoute:

Mais il ne suffit pas de m'emporter ravie dans les sphères infinies que nulle autre femme n'a pu atteindre avant moi ; il faut aussi accomplir les derniers prodiges nécessaires à la réussite de votre politique, et pour cela combattre le plus possible l'élection d'Audiffret [comme président du Sénat], j'y vois à chaque heure de nouveaux dangers⁴⁹.

La transition ici, d'être « emportée ravie » jusqu'à parler de l'élection à la présidence du Sénat, est si serrée qu'il faut s'y arrêter pour la situer. Une pensée politique indépendante est cachée dans un langage d'adoration digne de Michelet.

Cet incident nous rappelle aussi que Léonie, en tant que femme, se trouvait dans une position différente de celle de Gambetta. Le Duc d'Audiffret-Pasquier, un orléaniste éminent, avait critiqué Gambetta souvent de façon virulente, surtout pour son discours de Grenoble. Léonie ne le lui a jamais pardonné. La haine pour l'ennemi qui attaque l'objet de notre amour est souvent plus forte que celle pour l'ennemi qui nous attaque ⁵⁰. Au chagrin de Léonie, Gambetta ne s'oppose donc pas à l'élection d'Audiffret, qui devient par la suite un chef de file du centre-droit, et, avec son beau-frère Casimir Périer, un pilier de la République sinon un républicain. Gambetta, homme au cœur de la mêlée politique, a compris mieux que ne pouvait Léonie, femme exclue de la lutte politique, qu'il n y avait pas de danger du côté d'Audiffret. Qu'en fait Audiffret était un partenaire idéal pour construire une république modérée, soit la stratégie que Léonie avançait toujours dans ses lettres.

Gambetta d'ailleurs reconnaît le rôle de Léonie dans cette stratégie. À une lettre de 1876 l'appelant à rester en dehors des factions, Gambetta répond : « C'est bien ton influence salutaire qui m'a amené à ce nouveau genre de politique presque Gallican »⁵¹. En effet c'est avec Léonie qu'il élabore la base de sa stratégie politique des années 1870, non pas la tactique anti-cléricale, mais le fond républicain : en plaçant le mouvement républicain au cœur de la lutte patriotique, Gambetta a créé un mouvement avec une base, surtout en province, et rend possible la République, celle qui était possible, celle qui était opportune, et non pas la République militante de 1792, ni la République sociale de 1848. Elle n'est possible qu'avec un accord tacite avec les élites, surtout les libéraux associés autrefois à l'orléanisme, auxquels les républicains offrent le Sénat comme garantie.

Pour faire accepter cette République par la gauche, par les républicains de base, Gambetta doit manœuvrer constamment tout en faisant preuve de modération. Pour cela, il dépendait de Léonie. De Nice, où il faisait campagne pour les élections sénatoriales en janvier 1876, il lui écrit : « Je ne fais jamais œuvre de concorde sans invoquer ton nom et tes auspices et tout me réussit »⁵². En mars il écrit : « J'ai grand besoin de te voir pour faire provision de calme et de modération »⁵³. Il est sans doute vrai aussi que Léonie a quelque peu modifié l'anti-cléricalisme de Gambetta, tout comme l'accusaient ses détracteurs. Elle lui rappelle « de ne pas oublier le billet de Chambre du curé de mon portier »⁵⁴.

Si Léonie ne pouvait participer au combat, elle pouvait apporter un jugement indépendant grâce à sa position extérieure. Le 27 mars 1876, elle écrit à Gambetta à propos de son article en tête de la *République française*, le journal qu'il avait fondé en 1871 et dont il reste rédacteur en chef:

Je comprends, je sens et partage votre embarras, qui malheureusement perce trop dans l'article de ce matin, parfait comme style mais trop indécis comme politique et trop long pour ne rien conclure. Tous les partis ont le droit de trouver mauvais, ou au moins étrange que vous n'ayez pas une opinion arrêtée sur ce grave sujet, aussi m'eut-il paru préférable de garder vos irrésolutions pour vous⁵⁵.

Cette indépendance dont Léonie a fait preuve maintes fois pouvait aller très loin. En 1876, la République française déménage pour un nouveau bâtiment somptueux dont le

propriétaire précédent avait été ministre dans le dernier gouvernement impérial⁵⁶. Il y avait même un appartement destiné à Gambetta. Léonie exprime son opposition :

Le faste de cet hôtel de petit-maître ne peut-il en rien atténuer le type de simplicité digne qui allait si bien au grand politique [,] à l'homme d'État voué exclusivement au triomphe d'une grande cause, consacré sans réserve à la régénération de la France ?⁵⁷

Mais, quand elle parlait si franchement, elle s'angoissait d'avoir outrepassé les bornes. En recevant sa réponse, elle lui écrit, « Me voilà rassurée sur la crainte d'avoir encouru vos foudres, qui m'a fait passer hier [...] une forte mauvaise journée! » ⁵⁸ Ces moments difficiles ne se trouvent point dans les lettres que Léonie a choisies pour copier. Elle a sans doute craint de mettre au jour les tensions entre les deux. Mais ce sont précisément les tensions qui révèlent la vraie nature active de leur partenariat. Elles nous permettent de voir non seulement les limites d'un rôle féminin dans un tel partenariat, mais aussi comment les rapports sociaux de sexe les conditionnaient. En 1872, Léonie est furieuse que Gambetta ait consenti à une motion prolongeant une commission d'enquête sur « Les Actes du Gouvernement de Défense Nationale [dans lequel Gambetta s'était nommé ministre de l'Intérieur et ensuite de la Guerre] ». Léonie était furieuse parce que cette commission lui avait créé des ennuis⁵⁹:

J'ai ressenti pour la première fois hier la haine et la vengeance au point de comprendre Judith et Charlotte Corday, écrit Léonie. Sentez-vous tout le tort que vous avez eu de vous rallier à l'ordre du jour de Broglie qui a donné à cette abjecte commission tout le loisir, toute la facilité de tramer contre vous un réseau dans lequel, comme une imprudente mouche, vous vous laissez encore envelopper⁶⁰.

Dans ce cas, rare mais loin d'être unique, Gambetta ne répond pas à la substance de ce qu'elle dit. Il se réfugie dans sa capacité masculine :

Au sujet de la politique, il convient de te calmer, de te rassurer. La situation [...] est un peu embrouillée, mais j'ai l'habitude de naviguer dans les brumes et je peux t'assurer que nous sommes sortis des mauvaises passes, nous tenons la haute mer, nous sommes sauvés⁶¹.

- Gambetta évoque ainsi son habileté en invoquant sa position masculine par ces références à des activités dont s'occupaient les hommes et dont les femmes étaient exclues : la navigation marine et l'alpinisme. Au fond, la position de Léonie était fausse, car elle était tenue en-dehors de la vie politique. Et, tout comme Juliette Adam, elle ne semble jamais avoir songé à l'idée qu'une femme puisse elle-même faire de la politique, pas plus que Gambetta. Leur correspondance est dépourvue de toute trace de la question des droits de la femme. Parmi le nombre extraordinaire de questions politiques qu'ils évoquent ensemble, le suffrage féminin ne figure point, et cela malgré le banquet de Richer en 1872 et le congrès féministe de 1878, événements que des lecteurs assidus des journaux comme Léonie et Gambetta devaient certainement connaître.
- Les républicains ne songeaient pas au suffrage des femmes, non pas parce que, comme les conservateurs, ils avaient une idée patriarcale des rôles des sexes, mais parce que, étant républicains, la légitimité de leurs activités politiques se basait sur le fait qu'ils représentaient un ménage et, pour que le ménage existe, il fallait que les femmes s'y consacrent. C'était là, cantonnée dans la domesticité, que la femme apporterait sa contribution à la République, c'était depuis la sphère privée qu'elle œuvrerait pour la sphère publique. Dans la pensée républicaine il n'y avait pas de place pour les femmes dans la sphère publique, parce que leur présence dans la politique détruirait la justification originale de l'activité politique des hommes⁶².

Si l'exclusion des femmes est inhérente aux origines du projet républicain, comme je l'ai soutenu, il nous faudra comprendre autrement le fameux « retard français ». Les femmes n'ont obtenu le suffrage en France qu'en 1944, alors que les Néo-Zélandaises l'acquirent en 1893, les Australiennes en 1901, les Américaines en 1919 et les Britanniques en deux temps, en 1918 et 1928 pour les plus jeunes. Mais contrairement à la téléologie implicite dans l'idée de « retard français », il nous faut considérer la possibilité d'avance française, c'est-à-dire que le prolongement de l'exclusion des femmes a résulté précisément du fait que le projet républicain avait des racines plus anciennes en France qu'ailleurs, y ayant été élaboré en plein régime monarchique. Si nous repensons la question à partir de l'argument de Carole Pateman, cela semble probable.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM Juliette, 1902, Le roman de mon enfance et de ma jeunesse, Paris, A. Lemerre.

- -, 1908, Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche, Paris, A. Lemerre.
- -, 1910, Après l'abandon de la revanche, Paris, A. Lemerre.

AUCLERT Hubertine 1878, Le Droit politique des femmes, question qui n'est pas traitée au Congrès international des femmes, Paris, impr. de L. Hugonis.

AUSPITZ Katherine, 1982, *The radical bourgeoisie : the Ligue de l'enseignement and the origins of the Third Republic, 1866-1885*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.

BAECQUE Antoine de, 1993, Le corps de l'histoire : métaphores et politique, 1770-1800, [Paris], Calmann-Lévy.

BALZAC Honoré de, [1846] 1954, La Cousine Bette, Paris, Garnier Frères.

BEAU DE LOMÉNIE Emmanuel, 1943, Les responsabilités des dynasties bourgeoises, Paris, La Librairie française, 1943 ; Denoël, 1947-73, tome I, de Bonaparte à Mac-Mahon ; tome II, de MacMahon à Poincaré.

BEAUGUITTE André, 1968, Le Tiroir secret. Préface de Jacques Chastenet. Paris, Presse-Diffusion.

BIDELMAN Patrick Kay, 1982, Pariahs stand up! The founding of the liberal feminist movement in France, 1858-1889, Westport, Conn., Greenwood Press.

BLUM Carol, 1986, Rousseau and the republic of virtue, Ithaca, Cornell University Press.

BURY J. P. T., 1973, Gambetta and the making of the Third Republic, London, Longman.

CHASTENET Jacques, 1952, Histoire de la Troisième République, 4 tomes, Paris, Hachette.

–, 1968, Gambetta, Les Grandes études historiques, [Paris], Fayard, 1968.

DAUDET Léon, 1924, Le drame des Jardies (1877-1882): roman contemporain, Paris, Fayard.

DESAN, Suzanne, 2004, *The family on trial in revolutionary France*, Berkeley, University of California Press.

FAURÉ Christine, 1985, La démocratie sans les femmes : essai sur le libéralisme en France, Paris, Presses universitaires de France.

FERRY Jules, 1914, Lettres de Jules Ferry, 1846-1893, Paris, Calmann-Lévy.

FRAISSE Geneviève, 1989, Muse de la raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes, Aix-en-Provence, Alinea.

-, 1998, Les femmes et leur histoire, Paris, Gallimard.

GAILLARD Jean-Michel, 1989, Jules Ferry, Paris, Fayard.

GONCOURT Edmond et Jules de, [1882] 1956, *Journal : mémoires de la vie littéraire*. Avant-propos de l'Académie Goncourt. Texte intégral établi et annoté par Robert Ricatte. Paris, Flammarion, tome XXII.

GOODMAN Dena, 1994, The Republic of letters, Ithaca, Cornell University Press.

GROGAN, Susan K., 2000, « Women, philanthropy and the state: the Société de charité maternelle in Avignon, 1802-1917 », French History 14, no. 3, p. 295-321.

GUICHARD Marie Thérèse, 1991, Les égéries de la République, Paris, Payot.

HABERMAS, Jürgen, 1978, L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, traduit par Marc B. de Launay, Paris, Payot. [Nouvelles éditions 1993, 1997]

HALÉVY Daniel et Émile PILLIAS, 1938, eds, Lettres de Gambetta, 1868-1882, Paris, Bernard Grasset.

HAUSE Steven C., 1987, Hubertine Auclert; the French suffragette, New Haven, Yale University Press.

HESSE, Carla, 2001, *The Other Enlightenment : How French Women Became Modern*, Princeton, Princeton University Press.

HUNT Lynn, 1992, *The family romance of the French Revolution*, Berkeley, University of California Press.

LAMBER Juliette, 1858, Idées anti-proudhoniennes sur l'amour, la femme et le mariage, Paris, A. Taride.

LANDES Joan B., 1988, Women and the public sphere in the age of the French Revolution, Ithaca, Cornell University Press.

LEHNING James R., 2001, To be a citizen: the political culture of the early French Third Republic, Ithaca, Cornell University Press.

MARTIN-FUGIER Anne, 2003, Les Salons de la III^e République : Art, littérature, politique, Paris, Perrin.

MICHELET Jules, 1845 (3° édition), Du prêtre, de la femme et de la famille, Paris, Hachette, Paulin.

-, 1860, La femme, Paris, Calmann-Levy.

MOLLIER Jean-Yves et GEORGE Jocelyne, 1994, La plus longue des Républiques : 1870-1940, Paris, Fayard.

MUGNIER Arthur, 1985, Journal de l'abbé Mugnier (1879-1939), Paris, Mercure de France, 1985.

OUTRAM Dorinda, 1989, The body and the French Revolution, New Haven, Yale University Press.

PATEMAN Carole, 1988, The sexual contract, Cambridge, Polity.

REBÉRIOUX Madeleine, DUFRANCATEL C., et SLAMA B., 1976, « Hubertine Auclert et la question des femmes à 'l'immortel congrès' (1879) », Romantisme, n°s. 13-14, pp. 123-42;

RICHER Léon, 1877, La Femme libre, Paris, E. Dentu.

ROGERS, Rebecca, 2005, From the salon to the schoolroom: educating bourgeois girls in nineteenth-century France, University Park, Pennsylvania State University Press.

ROSANVALLON Pierre, 1992, Le sacre du citoyen : Histoire du suffrage universel en France, Paris, Gallimard.

-, 2000, La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple, Paris, Gallimard.

SCHWARTZ Joel, 1984, *The sexual politics of Jean-Jacques Rousseau*, Chicago, University of Chicago Press.

SCOTT Joan Wallach, 1996, Only paradoxes to offer: French feminists and the rights of man, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

SOWERWINE Charles, 1978, *Les femmes & le socialisme : un siècle d'histoire*, préface de Madeleine Rebérioux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

-, 2001, France since 1870: culture, politics and society, Basingstoke, Palgrave.

STONE Judith, 1995, « The Republican Brotherhood: Gender and Ideology », *Gender and the politics of social reform in France, 1870-1914*, d'Elinor Ann Accampo, Rachel G. Fuchs, et Mary Lynn Stewart (dir.), Baltimore, Johns Hopkins University Press, pp. 32-40.

- —, 1996, Sons of the Revolution: radical democrats in France, 1862-1914, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- —, 2001, « Camille Pelletan et les radicaux face au défi boulangiste », L'Âge d'or des Républicains, 1863-1914. Actes du troisième Colloque International de l'AECP, sous la direction de P. Baquiast, voir http://perso.wanadoo.fr/ lespelletan/bulletin.htm

TOURNIER Albert, 1893, Gambetta, souvenirs anecdotiques, Paris, E. Flammarion.

NOTES

- 1. Je tiens à remercier chaleureusement Alice Garner, Julie Kalman, Françoise Gaspard, Françoise Thébaud et Susan Foley, qui m'ont généreusement aidé au cours de cette recherche. Je remercie tout aussi chaleureusement Catherine Déalberto, assistante au Directeur de la Bibliotheque de l'Assemblée nationale, et Fabrice Costa, Directeur de la Bibliotheque, dont le soutien a rendu possible notre étude de la correspondance Gambetta/Léon.
- 2. Léonie Léon à Léon Gambetta, Lettre 9, sans date [1872], MS 1777bis, Bibliothèque de l'Assemblée nationale (BAN: nous utilisons la numérotation de la BAN). Les dates, qui manquent sur la quasi-totalité des lettres, ont été attribuées par les bibliothécaires qui ont fait dactylographier la correspondance en 1938, grâce aux enveloppes, qui manquent aujourd'hui. Pour l'histoire de cette correspondance, nous renvoyons à l'article de Susan Foley sur « Les discours de l'amour dans la correspondance de Léonie Léon et Léon Gambetta », publié dans ce même numéro.
- 3. Fauré 1985 ; Fraisse 1989 : ch. 4 ; Fraisse 1998 : ch. 4-6 ; Landes 1988 ; Pateman 1988 : ch.
- 4; Outram 1989; de Baecque 1993.
- 4. Sowerwine 2001:31.
- 5. Mollier et George 1994 me fournissent l'allusion.
- 6. Habermas, 1978.
- 7. Voir Grogan, 2000.

- **8.** Le Droit des femmes 1860-70 ; L'Avenir des femmes 1871-1879 ; Le Droit des femmes 1879-1891.
- 9. Le banquet a lieu au Restaurant Corazza dans le Palais Royal. Cf. Bidelman 1982 : 97.
- 10. « [Lettre de Victor Hugo] À Monsieur Léon Richer », L'Avenir des femmes, 7 juillet 1872 :
- 11. Hause 1987: 19.
- 12. Albert Wolff, « Gazette de Paris », Le Figaro, 14 juin 1872 : 1.
- **13.** Cité (en anglais) par Bury 1973 : 46 (la référence de Bury ne nous permet pas de retrouver la lettre en question). Cf. Auspitz 1982 pour la Ligue.
- **14.** Hause 1987 : 41. Cf. Richer 1877 : 238. Steven Hause et moi avons tous les deux conclus que Maria Deraismes partageait les réticences des républicains devant le spectre clérical. **15.** Auclert 1878.
- **16.** Cf. Hause 1987 : 42-67 ; Rebérioux, Dufrancatel, et Slama, 1976 : 123-42 ; Sowerwine, 1978, chap. 3.
- 17. Gaillard 1989 : 93. Katherine Auspitz estime que le mariage civil a eu lieu à cause de la grand-mère d'Eugénie. Cf. Auspitz 1982 : 189, n. 102.
- 18. Ferry 1914: 280, 304.
- **19.** Michelet 1845 ; idem, 1860. Les deux œuvres sont restées disponibles en librairie pendant le reste du dix-neuvième siècle, la première ayant comme titre, *Le prêtre, la femme et la famille.* Cf. Scott 1996 : 102.
- **20.** Eugène Pelletan, La Femme au XIX e siècle (Paris : Pagnerre, 1869), p. 29 ; cf. Stone 1995 : 28-29.
- 21. Stone 1995: 29 et n. 4. Traduction de l'auteur. Cf. Stone 2001: 73-88.
- **22.** Ni avec le libéralisme économique : À part les rêves de « solidarisme » de Léon Bourgeois qui retombent vite dans le libéralisme de Clemenceau, les républicains n'admettent aucune divergence du libéralisme économique ; le programme de Belleville de 1869, qui porte Gambetta à la Chambre, est jugé très radical à l'époque, mais ne réclame que « l'étude » de la question sociale.
- 23. Wolff, Le Figaro, 14 juin 1872.
- 24. Cité par Stone 1996 : 29.
- 25. Stone 1995: 32-40.
- 26. Rosanvallon 2000: 176-7.
- 27. Adam 1908:31.
- **28.** Lamber [sic] 1858. Lambert a supprimé le « t » de son nom pour empêcher que son mari s'approprie les bénéfices des ventes de son livre, mais en vain : la deuxième édition est parue sous son nom de femme mariée, Juliette La Messine. À la suite de son mariage avec Edmond Adam, l'homme de son choix, la troisième édition est parue avec pour nom d'auteur : Juliette Adam, qu'elle conserva pour ses nombreuses publications ultérieures.
- **29.** Pour la carrière de Juliette Adam et son influence sur Gambetta, cf. Martin-Fugier 2003 : 35, 52-56.
- 30. Adam 1902: 166; cité Guichard 1991: 35.
- 31. Goncourt 1956, t. 12: 156-157 (1 mars 1882).
- **32.** La première utilisation serait de Balzac en 1846. Le *Oxford English Dictionary* cite une première utilisation en anglais datée de 1641.
- 33. Guichard 1991: 9.
- **34.** Hunt 1992 ; Schwartz 1984 ; Blum 1986 ; Goodman 1994.
- 35. Julien Lhoste, Le Voltaire, 10 Décembre 1879, cité Guichard 1991 : 45.

- **36.** Daudet 1924 ; Adam 1910; Mugnier 1985, 1^{er} juin 1924 et p. 439. Notons que l'ironie de Juliette Adam (connue sous le nom de Juliette Lamber pour *Idées anti-proudhoniennes*, 1858) se serait ainsi trouvée en communion d'idées avec Léon Daudet, fils de l'antiféministe notoire.
- 37. Beauguitte [1968].
- 38. Chastenet 1968.
- 39. Beauguitte 1968, préface de Chastenet: 8.
- 40. Beauguitte 1968, préface de Chastenet: 8.
- 41. Beauguitte, 1968: 69-72.
- 42. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 9, sans date [1872], MS 1777bis, BAN.
- 43. Léon Gambetta à Léonie Léon, lettre 75.39/47, 5 décembre 1875, MS 1777, BAN.
- 44. Tournier 1893: 292. Cf. Halévy et Pillias 1938, lettre 240 n.
- 45. Léon Gambetta à Léonie Léon lettre 73.15, 2 décembre 1873, MS 1777, BAN.
- 46. Léon Gambetta à Léonie Léon, lettre 247, 17 août 1875, Halévy et Pillias 1938.
- 47. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 19, [1872?], MS 1777bis, BAN.
- 48. Bury 1973: 111-116.
- 49. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 153, 8 mars 1876, MS 1777bis, BAN.
- **50.** Bury 1973 : 125. Emmanuel Beau de Loménie a compté parmi les « dynasties bourgeoises », qui selon lui ont été la ruine de la France, la famille Audiffret-Pasquier. Beau de Loménie 1943, 1947-73, t. I : 16. À propos des événements après 1876, Beau de Loménie fait le commentaire suivante : « On avait vu un moment le groupe centre-droit présidé par le duc d'Audiffret-Pasquier et le groupe centre-gauche présidé par Casimir-Périer, qui étaient beaux-frères, qui siégeaient tous deux au conseil d'administration des mines d'Anzin, et qui habitaient avenue des Champs-Élysées deux hôtels jumeaux, construits côte à côte par leur commun beau-père. » Beau de Loménie 1943, 1947-73 : 14.
- 51. Léon Gambetta à Léonie Léon, lettre 76.16/50, 27 mars 1876, MS 1777, BAN.
- 52. Léon Gambetta à Léonie Léon, lettre 76.1/50, (Nice) 13 janvier 1876, MS 1777, BAN.
- 53. Léon Gambetta à Léonie Léon, lettre 76.12/50, 9 mars 1876, MS 1777, BAN.
- 54. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 264, sans date, MS 1777bis, BAN.
- 55. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 156, 27 mars 1876, MS 1777bis, BAN.
- **56.** Clément Duvernois avait été ministre au gouvernement du comte de Palikao. Cf. Bury 1973 : 305-307.
- 57. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 166, 30 avril 1876, MS 1777bis, BAN.
- 58. Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 167, sans date, MS 1777bis, BAN.
- 59. Bury, 1973: 358.
- **60.** Léonie Léon à Léon Gambetta, lettre 31, « mardi 7 heures », décembre 1872 [date attribuée par la BAN], MS 1777bis, BAN.
- **61.** Léon Gambetta à Léonie Léon, lettre 72.17/18, enveloppe datée le 8 décembre 1872, MS 1777, BAN. Cf. Bury 1973 : 127.
- **62.** Cf. Lehning 2001: 93 et surtout n. 25.

RÉSUMÉS

Cet article explique la persistance de l'exclusion des femmes dans la Troisième République en étendant l'argument de Carole Pateman et de Geneviève Fraisse, suivant lequel cette exclusion est inhérente au projet républicain. L'article se fonde sur: 1) l'absence de revendication de suffrage féminin durant les années 1870, en considérant surtout l'échec de la campagne suffragiste de 1872 mise en œuvre par Léon Richer et Maria Deraismes; 2) la persistance chez les républicains du modèle familial, dérivé de Rousseau; 3) le caractère de l'illégitimité présumée de la participation féminine, en considérant l'idée des égéries à cette époque; enfin, la nature de la liaison entre Léonie Léon et Gambetta telle que leurs lettres nous la révèlent, pour démontrer qu'il s'agissait d'une relation foncièrement politique néanmoins limitée par l'ordre sexuel de l'époque, car l'exclusion politique de la femme restait inhérente à la mentalité républicaine.

This article explores the persistence of women's exclusion during the Third Republic by extending Carole Pateman's and Geneviève Fraisse's argument that this exclusion was inherent in the republican project. The article is based on: 1) the absence of demand for female suffrage during the 1870s, considering especially the failed suffragist campaign of 1872 undertaken by Léon Richer and Maria Deraismes; 2) the persistence among republicans of the familial model derived from Rousseau; and, 3) the nature of the presumed illegitimacy of female participation in the polity, by considering the contemporary perception of *égéries*. The articles explores the nature of the liaison between Léonie Léon and Léon Gambetta as revealed by their correspondence to demonstrate that this fundamentally political relation was nonetheless limited by the gender order of the day; the political exclusion of women remained fundamental in the republican mentality.

INDEX

Index chronologique : Troisième République **Mots-clés** : suffrage féminin, Gambetta Léon

AUTEUR

CHARLES SOWERWINE

Charles SOWERWINE est Professor of History, University of Melbourne, et membre du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a écrit: Les femmes & le socialisme: un siècle d'histoire (1982), « Workers and Women in France before 1914: The Debate over the Couriau Affair » (Journal of Modern History 1983), et, avec Claude Maignien, Madeleine Pelletier, une féministe dans l'arène politique (1992). Parmi ses travaux récents: « Equality and Difference in the Contemporary West (1920-2003): North America, Western Europe, Australia, and New Zealand (with Patricia Grimshaw », in A Companion to Gender History, 2004); France since 1870: Culture, Politics, Society (2001); and « Woman's Brain, Man's

Brain : feminism and anthropology in late nineteenth-century France » (*Women's History Review* 2003).